

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2025

18H30 SALLE DU CONSEIL

(Art. L. 2121-9 et suivant su Code général des collectivités territoriales)

ORDRE DU JOUR.

FINANCES

- Débat d'orientations budgétaires.

ENFANCE ET JEUNESSE

- Demande de subventions pour la rénovation de la plonge du restaurant scolaire.
- Détermination des rythmes scolaires.

URBANISMES-TRAVAUX

- SDEHG – Rénovation de l'éclairage public Programme LED 103 points lumineux.
- SDEHG – Fourniture et pose d'une horloge au coffret de commande P43 Collège.
- Demande de subvention et signature de la convention pour l'urbanisation de la route de Labastide Saint Sernin (Tranche 1).

QUESTIONS DIVERSES

- Décision prise dans le cadre de l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 du mois de mars à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, ESTEVE, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : M DE BERNARD (pouvoir M. CAZADE).

Absent(s) excusé(s) : ---

Madame BARON-GARBETT a été nommée secrétaire.

FINANCES

1. **Débat d'orientation budgétaire**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans les communes de 3.500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase constituée par le débat d'orientation budgétaire.

Ce dernier constitue une formalité substantielle dans la procédure d'adoption du budget et s'impose à notre collectivité en application des articles L. 2312-1, L.3312-1 et L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Même si le débat d'orientation budgétaire n'a pas lui-même de caractère décisionnel, sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte du Conseil municipal, afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

Conformément aux articles L. 212-12 et 13 du CGCT, un document d'analyse et financière, présentant la situation économique et financière de la collectivité, vous a été remise avec l'ordre du jour de la présente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous de :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, ESTEVE, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Donner acte, à Madame le Maire, de l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires en prévision du vote du budget primitif 2025.

En complément de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, Madame le maire présente de manière exhaustives les dépenses d'investissement qui ont été réalisées pour la construction de l'école.

Elle précise que le skate park pourrait être réalisé cette année et informe l'assemblée de l'ouverture d'un programme devant permettre la construction d'un parc d'agrément en lieu et place des anciens bâtiments scolaires.

Monsieur LAFFONT considère qu'il s'agit « d'une année test » pour les collectivités qui devront se préparer à des temps encore plus difficiles. Il considère que l'État, et notamment le gouvernement Bayrou, n'a pas tant diminué les dotations et qu'il faudra s'attendre à pire. Madame le Maire concède quelques efforts mais rappelle que beaucoup de collectivités sont largement impactées et que nous en ressentirons les répercussions en ce que les ressources de subventions, notamment du Conseil départemental ou de la Région, vont largement diminuer.

ENFANCE - JEUNESSE

2. Demande de subvention pour la rénovation de la plonge du restaurant scolaire

Madame le Maire indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de changer le lave-vaisselle du restaurant scolaire et, à cette occasion, de remplacer le sol de la salle de plonge.

Il s'agit donc de présenter une demande subvention à inscrire sur la programmation 2025 aux différents financeurs :

- L'État via la DETR à hauteur de 60 % de la dépense ;
- Le Conseil départemental à hauteur de 20 % de la dépense.

Compte tenu des contraintes du calendrier scolaire, les travaux se dérouleront au mois de juillet de cette année.

Le montant HT des travaux se répartit comme suit :

- Étanchéité 7428,17 €
- Acquisition de la laveuse 52.610,00 €

Madame le Maire demande à l'Assemblée d'approuver les demandes de financement.

Conseil municipal, après en avoir délibéré et selon la répartition ci-dessous décide de :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, ESTEVE, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUDET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Approuve les demandes d'aide financières auprès des différents partenaires.

3. Détermination des rythmes scolaires

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, tous les trois ans, les communes, les écoles et les parents d'élèves sont invités à se prononcer sur une modification des rythmes scolaires.

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant les résultats du sondage réalisé auprès de l'ensemble des parents d'enfants scolarisés dans les écoles de la commune ;

Madame le Maire propose de maintenir l'organisation des rythmes scolaires sur 4,5 jours par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous de :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, ESTEVE, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUDET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Maintenir l'organisation des rythmes scolaires sur 4,5 jours par semaine.

URBANISMES - TRAVAUX

4. SDEHG – Rénovation de l'éclairage public Programme LED 103 points lumineux.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 103 points lumineux de la liste jointe en annexe dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ».

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie d'énergie de 85%.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10%. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
• 12 contributions annuelles aux travaux	-	3 102€/an
• Factures d'électricité	4 407€/an	864€/an
Total des dépenses	4 407€/an	3 966€/an

Sauf aléa climatique, vandalisme, accident ou travaux sur le réseau, les dépenses de dépannage des appareils d'éclairage public rénovés dans le cadre de ce programme seront prises en charge par le SDEHG pendant 12 ans.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, selon la répartition des voix ci-dessous,

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, ESTEVE, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Le projet de rénovation proposé par le SDEHG et décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune. Ces contributions seront imputées à l'article 6554 de la section de fonctionnement.

Monsieur VERGNES indique que 55 % de l'éclairage public a déjà été traité. Monsieur LAFFONT demande quant seront atteint les 100 %. Monsieur VERGNES lui explique qu'ils seront atteint à la fin de ce programme porté par le SDEHG.

5. SDEHG – Fourniture et pose d'une horloge au coffret de commande P43 Collège.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune du 06 mai 2024 concernant la fourniture et pose d'une horloge AS4 dans le coffret de commande P43 'Collège', le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (11BU883) :

- Dépose de l'horloge SELEKTA-171 vétuste avec problème de programmation.
- Fourniture et pose d'une horloge Bluetooth.
- Reconnexion et reprise des départs existants.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	156€
• Part SDEHG	395€
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	440€
Total	991€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous que :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, ESTEVE, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Approuve le projet présenté ;
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

6. Demande de subvention et signature de la convention pour l'urbanisation de la route de Labastide Saint Sernin (Tranche 1)

Madame le Maire informe le conseil municipal que à la demande de la commune, le bureau d'étude Détours de route a réalisé une étude portant sur la réalisation d'une 1^{er} tranche de trottoirs sur le RD 77a route de Labastide Saint Sernin, afin de poursuivre la mise en sécurité de cet axe routier dangereux et très roulant.

La longueur du cheminement piétonnier de trottoirs est de 150 mètres environ.

Le projet a été estimé à **305.108 € HT**.

Madame le Maire précise que ces travaux devant être réalisés sur l'emprise routière du Département, il est nécessaire de signer avec le Conseil départemental une convention autorisant la commune à intervenir sur la voirie départementale.

Elle précise enfin que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière du Conseil départemental et qu'il y a donc lieu d'en faire la demande.

Madame le Maire demande à l'Assemblée d'approuver la demande de financement et de l'autoriser à signer la convention.

Conseil municipal, après en avoir délibéré et selon la répartition ci-dessous décide de :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, ESTEVE, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- A signer avec le Président du Conseil Départemental la convention autorisant la commune à intervenir sur la voirie départementale ;
- A solliciter cette même instance pour l'attribution d'une subvention au meilleur taux possible ;
- A lancer la procédure d'Appel d'Offre adéquate.

QUESTIONS DIVERSES

7. Décisions prises dans le cadre de l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Madame le Maire fait état des modifications (avenants) et des signatures de marché public.

Concernant les travaux de la nouvelle école :

- Patrice SEMPERBONI indique que les travaux de l'école proprement dit sont terminés, la cour maternelle a été livrée à la fin des vacances d'hiver et les plantations dans la cour des élémentaires ont également été achevées. Les travaux de démolition et de remise en état des surfaces restituées vont continuer encore quelques semaines.
- Christian SUDRIES précise que les enseignants sont très satisfaits des cours. Il précise qu'un espace potager et des plantations de fruitiers ont été réalisés en proximité immédiate de la cantine. De plus, la cour maternelle bénéficie d'une importante zone en sol souple agrémentée d'un toboggan et d'un « mur d'escalade ». Enfin, 4 mètres linéaires de tableaux supplémentaires ont été posés dans chaque classe de l'école élémentaire.
- Madame le Maire rappelle que la démolition de l'ancienne école avait été rendue obligatoire pour répondre aux normes d'économie d'énergie, ce qui n'était pas possible avec les anciens bâtiments. Elle précise que l'inauguration de l'école aura lieu le 04 avril prochain.

Madame le Maire propose de répondre aux questions qui ont été soulevées par M. RICHIR.

- « *Quel est le nouveau planning du skate park ?* »

Cette question a été traitée lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

- « *Peut-on augmenter le nombre de places en zone bleu autour de la place pour éviter le stationnement trop long et un meilleur accès aux commerces ?* »

Madame le Maire rappelle à Monsieur RICHIR l'historique de la mise en place des zones bleus mais aussi les risques de verbalisation qui en découlent. Elle précise que la commune lutte également contre les voitures ventouses qui stationneraient plus de 72 heures consécutives au même emplacement.

Monsieur CAZADE rajoute que les commerçants ont été rencontrés et que tous n'y sont pas favorables. Les conditions d'un consensus ne sont pas encore réunies.

Enfin Madame le Maire indique les différentes études qui ont été conduite sur cette question et présente le travail mené notamment en direction des salariés du Crédit agricole.

La séance est levée à 20h10.

Sabine GEIL-GOMEZ		Técla CAZALBOU	
Patrice SEMPERBONI		Grégory DE BERNARD	
Sylvie MITSCHLER		Marie Paule FERRES	
Jean Claude BONNAND		Bénédicte FONTES	
Virginie BACCO		Seng LAO	
Christian SUDRIES		Stéphane LOUBIERE	
Stéphanie LANDES		Céline MONNIER - ESTEVE	
Raphaël CAZADE		Zineb NAAM	
Nathalie BINOTTO		Isabelle BARON - GARBET	
Gérard DAUMAIN		Jean Marc DAVY	
Corinne RATIER		Pierre CHAUVET	
Claude VERGNES		Pierre LAFFONT	
Jean Marc TEODORI		Emmanuel RICHIR	
Denis BACOU			